CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat 139 19

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET : Projet de Renouvellement Urbain "Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste": 1ère répartition des crédits pour 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Politique de la Ville, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain « Plan d'Aou-Saint Antoine-La Viste », suivant le tableau ci-annexé, le GIP Marseille Rénovation Urbaine sollicite l'octroi de deux subventions d'équipement d'un montant global de 304.900 € réparti comme suit :

- 269.900 € pour la construction de la bibliothèque de Saint Antoine Nord Littoral, sur une base subventionnable réactualisée de 2.250.163 €HT;
- 35.000 € pour l'aménagement de friches (actions correctrices en lien avec la gestion urbaine de proximité (GUP) et MP 2013), sur une base subventionnable de 500.000 €HT.

La Ville de Marseille qui dispose à ce jour de huit équipements de lecture publique, souhaite renforcer son offre de proximité par la construction d'un nouvel équipement dans le quartier Saint-Antoine-Plan d'Aou. Il s'agira en fait d'une médiathèque au caractère innovant, au croisement des enjeux de la société numérique, de la lecture publique et de l'intégration sociale.

La « bibliothèque » se situe sur une parcelle de 5500 m² qui accueillait précédemment une école élémentaire et fait partie d'un programme plus vaste mené par la SA d'HLM Erilia dénommé « Monticole ».

Outre la création de la médiathèque et d'une ludothèque, il prévoit l'implantation d'un espace restauration, d'un centre de santé et de 36 logements dont 26 collectifs et 10 individuels et de stationnements.

L'aménagement et l'équipement de la médiathèque, sous maîtrise d'ouvrage Ville de Marseille, s'inscrivent dans le cadre d'une vente en l'état de futur achèvement (VEFA) prévue comme suit :

- la construction du clos et du couvert, avec livraison de locaux bruts sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage d'Erilia ;
- le second œuvre, l'aménagement et l'équipement du bâtiment jusqu'à sa livraison finale seront assurés par la Ville.

Sur une surface utile de 908 m², la médiathèque abritera des locaux dédiés à l'accueil, la découverte et l'échange, l'animation et la consultation.

Le montant de cette opération ayant été ramené à 2.250.163 € HT, contre 2.299.000 € HT initialement prévu dans la convention ANRU, la subvention départementale est ramenée à due proportion, soit 264.169 €(au lieu de 269.900 €).

Alors qu'une importante phase du projet de rénovation urbaine arrive à son terme sur Plan d'Aou, il est apparu nécessaire de valoriser des espaces en friche, par des aménagements provisoires et d'amorcer des aménagements futurs pour répondre aux attentes des habitants, en concertation avec eux, tout en préparant leur destination future. Ce travail a été intégré à la démarche de GUP impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Sa mise en œuvre opérationnelle a été confiée à Erilia.

Sur un périmètre situé sur le belvédère du Canovas, qui s'étend de l'esplanade Canovas et de la rue des Malouins, jusqu'à la pinède, Erilia va réaliser les aménagements transitoires et préparatoires à l'intervention de la Ville (SOLEAM) suivants :

- le terrassement et le nivellement sur la totalité du site ;
- à l'est un parc ludique (basket, ping-pong, agrès de fitness...) et une oasis-garrigue productive ;
- à l'ouest la préfiguration d'un parking, l'aménagement d'une butte en tumulus ludique préfigurant l'équipement définitif « la lune bleue » réalisé plus tard par la Ville, l'implantation d'un mobilier en pierre transitoire et d'un terrain de jeux ;
- la réhabilitation de la pinède et la réalisation d'une garrigue arborée.

Le coût réel de ce projet s'élève à 562.304 €HT, ramené à 500.000 €HT, montant initialement prévu dans la convention ANRU.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine des subventions d'équipement suivantes :

- 264.169 €, sur une dépense subventionnable ramenée à 2.250.163 €HT pour la construction de la bibliothèque de Saint Antoine Nord littoral ;
- 35.000 € sur une dépense subventionnable plafonnée à 500.000 € HT, pour l'aménagement de friches.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL